



Probleme de constat amiable lors d'un accident routier

Par **sebe29**, le **24/02/2014** à **12:33**

bonjour rnrnj'ai causé un accident materiel avec un autre automobiliste et je ne sais pourquoi mais sur le coup j'ai panique et j'ai continuer ma route et au bout de quelque seconde je me suis dit quesceque tu fait arrete toi et voyant le second vehicule toujours derriere moi je me suis arreter et apres moult excuse sur mon comportement nous avons remplis un constat amiable que nous avons signé tout les deux ou je reconnaissait mes tort entierement mais la personne n'a pas voulu me donner ma partie du constat en me disant que l'on se reverrais le lendemain mais tjrs aucune nouvelle.rnrnj'ai donc deux questions:rnlle delit de fuite est il caracterise ou non?rnet est-ce normal que le conducteur refuse de me rendre ma partie du constat?rn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **12:54**

Bonjour SebernCe n'est nullement normal de conserver un constat amiable puisque de cette façon il peut etre modifié.rnsi vous avez conserve numero d'immatriculation et coordonnes , voir pris photo des degats..ce serait bien rnmais de toute façon si vous etes dans les 5jours ou pouvez contacter votre assurance vous devez selon moi refaire un autre constat qui sera confronté avec l'autre en cas de manipulation ulterieure.rnSi votre adversaire a un contrat signe de vous du jour de l'accident je ne vois pas pourquoi le delit de fuite serait caracterise.rnPeut etre pourriez vous preparer une explication a ce "decalage " plus normale que la panique..et retourner prendre des photos des lieux s'il y a des traces de l'accrochage.

Par **sebe29**, le **24/02/2014** à **13:07**

merci pour votre reponse rnoui le constat est signe du jour de l'accident et oui j'ai une photo des traces sur son vehicule (deux rayures et une jante frotée c'est tout rien de casser ou d'enfoncer).rncet accident est survenue il y a deux jours mais j'ai un doute car depuis le debut la personne ne voulais pas faire jouer les assurances car il croit quil paiera plus cher meme s'il n'a aucun tort je trouve ca louche.rnet une explication plus normale on etait sur un pont ou il etait impossible de s'arreter et apres c'etait une rocade.de plus j'avais consomme deux verre d'alcool ce qui m'a fait peur. petite precision il n'y a eu ni controle des forces de l'ordre ni alcootest et je pense que j'etais juste limite mais c'est ca qui m'a fait paniquerncordialement

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **14:21**

Vous avez tous les elements pour remplir le constat accompagne d'un plan des lieux expliquant la configuration + photo.rnIl est vrai que si vous assumez le tout vous pouvez déposer par precaution votre declaration mais preciser que vous attendez le devis des travaux pour savoir s'il n'est pas plus avantageux pour vous de regler directement les degats.(franchise+ bonus etc..)rnSi vous connaissez sa compagnie d'assurance vous pouvez les contacter.